

LES INCOTERMS® MULTIMODAUX

Téléchargez les schémas sur le site www.international-pratique.com (page "Incoterms 2020").

RÈGLES INCOTERMS® 2020 – MULTIMODALES
(ADAPTÉES AUX MARCHANDISES CONTENEURISÉES)

Formatrice accréditée ICC France
Incoterms
2020 by the International Chamber of Commerce (ICC)

	VENDEUR	Chargé	Douane EXP	Pré-acheminement	*THC	Transport principal	*THC	Douane IMP	Post-acheminement	Déchargé	ACHETEUR
EXW	Chargé										
FCA	Locaux Vendeur		Autre lieu	Option + Connaissance à Bord							
CPT											
CIP						+ Assurance ad-valorem « Tous Risques » au profit de l'acheteur					
DAP											
DPU											
DDP										Conseil : DDP hors TVA (si possible)	

*THC → Terminal Handling Charges
Hormis pour CIP → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur, ni pour l'acheteur.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur

© Madeleine Nguyen-The ■ Incoterms 2020-v2 ■ www.international-pratique.com

Exemple export de France : « DPU Port de Kobe/Japon, Terminal n° 1254 ».

Le vendeur organise et avance les frais de transport jusqu'au port de Kobe (**ici, point de destination = point de livraison**), douane Export faite, marchandises non dédouanées à l'import au Japon, mais déchargées dans les entrepôts portuaires désignés. Le vendeur n'a pas l'obligation de prendre une assurance-transport. Néanmoins, la marchandise voyage aux risques et périls du vendeur. Ce dernier doit transmettre toute information à l'acheteur lui permettant de récupérer la marchandise au terminal.

Ce nouvel Incoterm DPU permet également de livrer à domicile en proposant un "DPU site client à Kobe, adresse exacte". Attention, le vendeur doit s'assurer qu'il disposera des moyens de déchargement à l'arrivée.

RÉPARTITION DES FRAIS ENTRE VENDEUR ET ACHETEUR

LES INCOTERMS® 2020 MULTIMODAUX

Incoterms®	Emballage	Chargement sur véhicule départ	Douanes Export* et sécurité	Pré-acheminement	Déchargement véhicule à plateforme multimodale départ	Chargement sur moyen de transport principal	Transport principal (international)	Assurance transport	Déchargement du principal moyen de transport	Douanes Import* et sécurité +droits et taxes	Post-acheminement	Déchargement chez destinataire
EXW départ usine ou tout autre lieu convenu, côté vendeur	V	A	A	A	A	A	A	A ⁽¹⁾	A	A	A	A
FCA franco transporteur dans Locaux du vendeur	V	V	V	A	A	A**	A	A ⁽¹⁾	A	A	A	A
FCA franco transporteur Autre lieu côté vendeur	V	V	V	V	A	A**	A	A ⁽¹⁾	A	A	A	A
CPT port payé jusqu'à... tout lieu convenu à destination	V	V	V	V	V	V	V	A ⁽¹⁾	A ou V	A	A ou V	A
CIP port payé, assurance comprise, jusqu'à... tout lieu convenu à destination	V	V	V	V	V	V	V	V tous risques	A ou V	A	A ou V	A
DAP rendu au lieu de destination convenu	V	V	V	V	V	V	V	V ⁽¹⁾	A ou V	A	A ou V	A
DPU rendu au lieu de destination convenu déchargé	V	V	V	V	V	V	V	V ⁽¹⁾	V	A	A ou V	V si post-ach pour V
DDP rendu droits acquittés lieu de destination convenu	V	V	V	V	V	V	V	V ⁽¹⁾	A ou V	V	A ou V	A

* Douanes le cas échéant.

** + Option "Connaissance à bord du navire".

(1) Assurance-transport *ad-valorem* non obligatoire.